

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DGRI 20 Convention et subvention (100.000 euros) à l'association MISSION ENFANCE pour une intervention d'urgence au Kurdistan Irakien (Irak)

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose une subvention de 100.000 euros à l'association MISSION ENFANCE, sise au 33, rue Galilée 75116 Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, rapporteur, au nom de la 7^e commission;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 100.000€ est attribuée à l'association MISSION ENFANCE, sise au 33, rue Galilée 75116 Paris, pour son intervention d'urgence au Kurdistan Irakien ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019, au titre des relations internationales ;

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO